
Conditions Générales de Vente

I – Désignation

La société PSYCLEIA désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 85 cours Aristide Briand, 33000 Bordeaux. La société met en place et dispense des bilans de compétences à Bordeaux et sur l'ensemble du territoire national, seule.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'un bilan de compétences auprès de la société PSYCLEIA
- Bénéficiaire : la personne physique qui bénéficie de la prestation de bilan de compétences
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous
- OPCO : les opérateurs de compétences agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

II – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de bilans de compétences effectuées par la société PSYCLEIA pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions

Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

III – Devis et attestation

Pour chaque bilan de compétences, la société PSYCLEIA s'engage à fournir, sur sa demande, un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant, une convention particulière peut être établie entre la société PSYCLEIA, l'OPCO ou le client.

A la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

IV – Prix et modalités de paiement

Le prix du bilan est indiqué en euros hors taxes et il est à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer avant exécution de la prestation, au moment de la signature de la convention. Le règlement peut se faire par carte, en espèces, par chèque ou par virement bancaire. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné en deux ou trois fois. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant la signature de la convention. Une facture sera automatiquement envoyée à la fin de la prestation.

V – Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société PSYCLEIA ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour du bilan, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

VI – Accessibilité aux publics en situation de handicap

Le bilan est accessible aux personnes en situation de handicap. Néanmoins, une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité du bilan. Il est donc demandé aux personnes présentant un handicap d'en informer l'organisme PSYCLEIA avant l'inscription afin que des mesures d'accompagnement soient prévues.

Contact : julie.laurent@psycleia.com

VII – Conditions de report et d'annulation du bilan

L'annulation du bilan est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la prestation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse suivante : julie.laurent@psycleia.com. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial du bilan. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la prestation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation au bilan peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date du bilan.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société PSYCLEIA ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

VIII – Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société PSYCLEIA. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

IX – Informatique et libertés

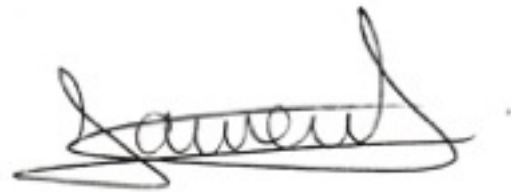
Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société PSYCLEIA sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société PSYCLEIA s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

X – Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société PSYCLEIA et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Bordeaux.

Fait à Bordeaux le 15/04/2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent', is written over a large, faint watermark of the letters 'PSYCLEIA'.